

# Nouryon

## Code de conduite professionnelle et d'éthique

Le souci du travail bien fait



En vigueur à compter de février 2025



# Sommaire

## 1. Introduction

## 2. SpeakUp! et signalements

## 3. Nous sommes dignes de confiance

- Politique anticorruption
- Conformité commerciale
- Antitrust et concurrence loyale
- Lutte contre le blanchiment d'argent
- Relations avec les tiers

## 4. Nous sommes responsables

- Conflits d'intérêts
- Cadeaux et invitations
- Activités politiques

## 5. Nous sommes vigilants

- Actifs de l'entreprise
- Protection des données
- Données personnelles
- Confidentialité
- Des livres et des registres précis

## 6. Nous nous soucions des autres

- Lutte contre le harcèlement et la discrimination
- Santé et sécurité
- Réseaux sociaux et communication d'entreprise

## 7. Nous sommes responsables

- Gérance environnementale
- Droits de l'homme et pratiques de travail

## 8. Ressources



Cliquez sur le titre du chapitre pour vous rendre sur la première page du chapitre correspondant

# Message du président-directeur général



L'intégrité, les valeurs communes et l'éthique professionnelle de chacun de nos collaborateurs Nouryon constituent le fondement de notre réputation à l'échelle internationale. Associés à nos produits chimiques essentiels, ces éléments forment une plateforme extrêmement performante favorisant la réussite de notre entreprise et notre croissance professionnelle à tous.

Notre conseil d'administration a approuvé le Code de conduite professionnelle et d'éthique (le Code) de Nouryon, qui vient ancrer notre programme de conformité et reflète nos principes opérationnels fondamentaux. Ce Code est complété par nos politiques et procédures qui, ensemble, guideront votre conduite quelle que soit la situation. Notre Code a le plein soutien de la haute direction de Nouryon et doit être respecté par tous les collaborateurs et sous-traitants de Nouryon à travers le monde. Au final, le principal atout de Nouryon est son intégrité et son excellente réputation, et il appartient à chacun d'entre nous de les conserver. Ainsi, il est essentiel que chaque personne travaillant pour Nouryon comprenne et applique notre Code.

Nous vous sommes reconnaissants d'appliquer systématiquement les normes élevées définies dans notre Code et de maintenir notre réputation et notre intégrité.

Sincères salutations,

Charlie Shaver

# 1. Nos valeurs

Le « **souci du travail bien fait** » est l'une des valeurs cardinales de Nouryon. Outre l'obligation de respecter l'ensemble des lois applicables et des politiques de Nouryon, le Code de conduite professionnelle et d'éthique exige également que nous réfléchissions et agissions de manière éthique. La manière dont nous obtenons les résultats est tout aussi importante que les résultats eux-mêmes. [Le Code concerne chacun d'entre nous.](#)



## Nous visons haut

En fixant des normes élevées et en s'efforçant constamment de les dépasser, Nouryon encourage une culture de l'ambition et de la performance.



## Nous nous l'approprions

Les employés de Nouryon sont incités à s'approprier leur travail, tout en étant responsables de leurs actions et de leurs décisions.



## Le souci du travail bien fait

Cette valeur met l'accent sur l'importance de l'intégrité et d'une conduite éthique. Elle signifie « faire ce qui est juste », même lorsque personne ne regarde !



Le Code ne peut pas couvrir toutes les situations que le personnel Nouryon pourrait rencontrer, mais le principe fondamental de ce Code est que vous meniez à chaque instant vos activités de manière à donner une image favorable de l'entreprise et de vous-même.

Si vous n'êtes pas sûr qu'une action soit éthique, posez-vous les questions suivantes. Si vous avez toujours des doutes, discutez de la situation avec votre responsable, ou avec un membre de l'équipe juridique ou de l'équipe conformité, avant d'agir.

**Si vous n'êtes pas sûr qu'une action soit éthique, posez-vous la question suivante :**

- Cette action est-elle légale ?
- Cette action est-elle conforme au Code ?
- Cette action résisterait-elle à l'examen du public si elle était divulguée ?
- Cette action renforce-t-elle l'image d'entreprise éthique de Nouryon ?

**Oui à toutes les questions**

Vous pouvez avancer

**En cas de doute...**

Demandez conseil : parlez-en à votre responsable ou contactez le service juridique et le service conformité

**Non à une des questions**

Arrêtez tout de suite !

**Si vous avez toujours des doutes, discutez de la situation avec votre responsable, ou avec un membre de l'équipe juridique ou de l'équipe conformité, avant d'agir.**

Le présent Code définit les principes éthiques fondamentaux et la manière dont les collaborateurs et sous-traitants de Nouryon doivent généralement mener leurs activités. Des procédures quotidiennes plus spécifiques sont décrites dans les politiques et procédures de Nouryon. Ce Code comporte des liens vers la plupart des politiques de Nouryon. Cependant, vous pouvez consulter l'ensemble de ces politiques sur le [Portail des politiques](#).

La haute direction de l'entreprise est chargée par le conseil d'administration de veiller à ce que les activités de la société soient régies par le présent Code et les politiques de l'entreprise.

Chacun d'entre nous chez Nouryon doit comprendre les exigences juridiques et éthiques qui s'appliquent à ses activités et à ses domaines de responsabilité.

Personne n'est autorisé à violer le Code. Toute personne commettant une violation du Code agit uniquement en son nom propre et de manière contraire aux intérêts de Nouryon, et pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires.

### Cela commence par moi !

- Je lis et comprends le Code
- J'agis de manière éthique et fais preuve de discernement
- Je comprends les règles qui s'appliquent à mon travail
- Je contacte des ressources internes si j'ai besoin de conseils ou si j'ai des questions ou des préoccupations
- Je participe à toutes les initiatives et formations qui favorisent le respect du Code
- Je lance l'alerte via SpeakUp! si je soupçonne un comportement contraire à l'éthique ou à la loi, au Code ou à nos politiques

 Je m'efforce sans relâche d'atteindre des normes élevées et suis responsable de toutes mes actions.



## Responsabilités du responsable

En outre, si vous occupez un poste de direction, vous devez :

- Vous assurer que chaque membre de votre équipe a bien lu et compris le Code
- Diriger avec intégrité : donnez l'exemple de la bonne conduite que vous souhaitez voir adopter par votre équipe
- Favoriser l'instauration d'une culture ouverte où votre équipe se sentira en confiance pour poser des questions ou exprimer des préoccupations en cas de comportement problématique
- Faire appel à des ressources internes si vous avez besoin de conseils
- Prendre des mesures destinées à empêcher toutes représailles à l'encontre d'un collaborateur qui ferait un signalement SpeakUp! de bonne foi

Les responsables sont censés intégrer le [cadre des capacités de leadership de Nouryon](#) dans la culture de leur équipe.

# 2. SpeakUp! et signalements

Si vous êtes témoin de quelque chose, dites-le.

Le respect du Code et l'adoption d'une attitude conforme à nos engagements en matière de pratiques commerciales éthiques sont des éléments essentiels au maintien d'un environnement de travail sûr, respectueux et inclusif.

Poser une question, faire part d'une préoccupation ou signaler une violation.

Nouryon s'engage à respecter le Code en permanence. Cela signifie que vous devez lancer l'alerte via SpeakUp! et signaler toute préoccupation concernant un comportement inapproprié, illégal ou contraire à l'éthique à la personne compétente appropriée au sein de l'entreprise, notamment :

- Votre responsable
- L'équipe juridique
- L'équipe conformité ([nouryoncompliance@nouryon.com](mailto:nouryoncompliance@nouryon.com))
- L'équipe des RH
- Ligne d'assistance [SpeakUp!](#)

SpeakUp! est disponible dans 30 langues. Les signalements peuvent être effectués de manière anonyme et confidentielle (dans la mesure autorisée par la loi applicable).

## SpeakUp! SpeakUp!

Q. Que se passe-t-il après l'envoi d'un signalement SpeakUp! ?

A. Voici une représentation générale du déroulement du processus. Pour en savoir plus sur le processus, voir la politique SpeakUp! de Nouryon Diagramme du processus



### Engagements en matière de formation :

Nous nous engageons à former chaque année 100 % de nos collaborateurs au Code de conduite, notamment sur les thèmes du harcèlement et de la discrimination, du respect sur le lieu de travail, de la cybersécurité, de la sécurité sur le lieu de travail, du travail forcé, du travail des enfants, de SpeakUp ! et de la politique de non-représailles. La formation obligatoire sur d'autres enjeux du Code sera assignée en fonction de l'exposition des collaborateurs à certains domaines à risque comme les conflits d'intérêts, la fraude, la lutte contre la concurrence, la corruption et les actes de corruption, ou le commerce international.

Tous les collaborateurs et sous-traitants de Nouryon doivent :

- lire et respecter le présent Code et toutes les politiques ; et
- suivre toutes les formations obligatoires qui leur sont assignées dans les délais impartis

Tous les collaborateurs assignés sont tenus de lire le Code et d'en accuser réception par voie électronique au moins une fois par an.

### Conséquences d'une violation du Code :

La violation de la législation ou du Code est prise très au sérieux. Tout collaborateur ou sous-traitant de Nouryon qui compromet ou enfreint une loi en vigueur ou le Code de Nouryon s'expose à des mesures disciplinaires comprenant et pouvant aller jusqu'au licenciement, à la perte d'avantages liés à l'emploi et, le cas échéant, à des poursuites civiles ou pénales.

### Coopérer aux enquêtes :

Il peut vous être demandé de coopérer ou de fournir des informations dans le cadre d'une enquête. Votre entière coopération et assistance sont exigées et tout manquement à ces obligations sera considéré comme une violation du Code et de la politique de Nouryon.

### Dérogations :

Des dérogations ou exceptions au Code peuvent être accordées à un collaborateur, mais uniquement à l'avance et dans des circonstances exceptionnelles, par le Vice-Président exécutif et le Directeur juridique.

### Non-représailles et confidentialité :

Nous ne tolérons aucune forme de représailles à l'encontre d'un collaborateur qui aurait effectué en toute bonne foi un signalement d'une violation potentielle ou avérée de la législation en vigueur ou du Code, ou qui aurait participé à une enquête menée en interne ou par un organisme gouvernemental d'application de la loi. Tout collaborateur pensant faire l'objet de représailles doit le signaler immédiatement par l'un des moyens ci-dessous. La soumission de mauvaise foi d'un signalement SpeakUp! (p. ex., par extorsion, par chantage ou sans fondement légitime) constitue une violation du Code et entraînera la mise en place de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

### Enquêter sur les violations signalées et les résoudre :

- Tout signalement d'une violation potentielle du Code ou de la législation en vigueur sera immédiatement examiné et donnera lieu, le cas échéant, à l'ouverture d'une enquête. Pour plus d'informations, voir la [Politique SpeakUp! et de non-représailles de Nouryon](#).



Je reconnais qu'il est de mon devoir de partager mes préoccupations concernant des comportements inappropriés, illégaux ou contraires à l'éthique.

## 3. Nous sommes dignes de confiance

Politique anticorruption

Conformité commerciale

Antitrust et concurrence loyale

Lutte contre le blanchiment d'argent

Relations avec les tiers



Le respect de la législation constitue la base de notre Code de conduite professionnelle et d'éthique. Nouryon opère dans de nombreux pays et juridictions différents et chaque collaborateur est tenu de respecter la législation en vigueur du pays dans lequel il se rend ou de tout endroit où Nouryon mène ses activités. Bien que les collaborateurs ne connaissent pas forcément l'ensemble des lois, règles et réglementations en vigueur, il est important qu'ils possèdent suffisamment de connaissances à ce sujet, afin qu'ils sachent à quel moment demander conseil à l'équipe juridique ou à l'équipe dédiée à la conformité.



### Politique anticorruption :

Nouryon s'engage à respecter les lois anticorruption applicables, y compris la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act, FCPA), la loi britannique contre la corruption (U.K. Bribery Act) et les lois anticorruption de tous les autres pays où la société exerce des activités. Il n'est en aucun cas considéré comme acceptable d'offrir, donner, demander ou accepter des pots-de-vin, des ristournes ou tout autre type d'avantage préférentiel inapproprié à une personne ou de la part d'une personne, qu'il s'agisse d'un responsable de parti ou d'un fonctionnaire, d'un candidat politique, d'un partenaire commercial ou d'un collaborateur. Outre le versement d'argent, sachez que les cadeaux, marques d'hospitalité, dons aux partis politiques ou aux organisations caritatives peuvent également constituer un pot-de-vin, une ristourne ou un autre type d'avantage illicite. Nous nous engageons également à faire affaire uniquement avec des partenaires commerciaux qui partagent notre engagement à l'égard de la conformité.

### Cela commence par moi !

- Je veille à ne jamais offrir, verser, solliciter ou accepter des pots-de-vin
- J'évite toujours les situations qui pourraient donner une apparence de corruption ou d'actes de corruption
- Je suis vigilant lorsque je traite avec des fonctionnaires ou des régulateurs. Je vérifie auprès du service juridique et du service conformité avant d'offrir des objets de valeur à des fonctionnaires

Pour plus d'informations, voir la [Politique anticorruption de Nouryon](#).



Je m'engage à ne pas offrir ni accepter de pots-de-vin, et à ne me livrer à aucune forme de corruption quelle qu'elle soit.

### Lois commerciales internationales :

Chaque jour, nous transférons des produits, des fournitures et des matières premières depuis et vers des pays du monde entier, et nous devons respecter toutes les lois, règles et réglementations qui régissent ces activités. Parmi ces lois figurent les règlements relatifs aux contrôles des exportations et des échanges et les lois anti-boycott applicables à tout collaborateur, que celui-ci soit basé aux Pays-Bas, aux États-Unis ou dans tout autre pays, ou qu'il soit citoyen de l'un de ces pays. Ces pays et de nombreux autres prononcent et appliquent également des sanctions à l'encontre de certaines personnes, entités gouvernementales et entreprises à l'échelle internationale, et la portée de ces sanctions peut varier considérablement. Nouryon n'est pas autorisé à mener ses activités dans certaines juridictions, à envoyer des produits ou des équipements dans ces juridictions, ni à faire affaire avec les personnes ou les entreprises ayant fait l'objet de sanctions. Les collaborateurs sont tenus de faire en sorte que Nouryon respecte les lois commerciales et d'import-export en vigueur et de fournir des informations précises et justes sur nos activités aux services des douanes et à toute autorité concernée.

### Cela commence par moi !

- Les collaborateurs qui participent à l'exportation ou à l'importation de produits ou de technologies, à la vente de produits ou de technologies contrôlés ou à des paiements internationaux doivent connaître les lois applicables, l'identité de nos clients et de nos fournisseurs, l'utilisation finale et la destination ultime de nos produits, ainsi que la manière dont les paiements sont effectués
- Je signale toute violation réelle ou présumée des lois commerciales à mon responsable, au service juridique et au service conformité

Pour plus d'informations, voir [la Politique relative aux pays sensibles de Nouryon](#), qui comporte une liste à jour des pays où les transactions sont interdites ou nécessitent l'approbation préalable du service conformité.



### Antitrust et concurrence loyale :

Nous respectons toutes les lois visant à préserver et à soutenir la concurrence. Nous devons nous efforcer de traiter équitablement avec les clients, les fournisseurs et les concurrents de Nouryon. Nous ne devons pas tirer un avantage indu de tout partenaire commercial par la manipulation, la dissimulation, l'abus d'informations privilégiées, la fausse déclaration de faits importants ou par toute autre pratique non équitable. Les lois relatives aux pratiques équitables et les lois antitrust protègent la concurrence du secteur en interdisant, de manière générale, les accords formels ou informels entre des concurrents qui cherchent à manipuler ou fixer les prix ou à influencer défavorablement leurs concurrents.

### Cela commence par moi !

- Lorsque j'interagis avec des concurrents, je me réfère toujours aux [Ressources sur le droit de la concurrence](#)
- Je demande conseil au service juridique et au service conformité dès qu'une question de droit de la concurrence ou de droit antitrust se pose

Pour plus d'informations, voir la [Politique de conformité en matière de droit de la concurrence de Nouryon](#)

### Qu'est-ce que l'information concurrentielle ?

L'utilisation d'informations sur les concurrents peut constituer un élément légitime du processus commercial. Toutefois, les informations sur les concurrents ne doivent être consultées qu'à partir de sources publiques ou d'organismes d'évaluation. Si une personne tente de vous donner des informations commerciales confidentielles sur un concurrent, refusez poliment et signalez immédiatement l'incident au service juridique ou au service conformité en vue d'une évaluation.



Je renforcerai notre avantage concurrentiel en respectant l'esprit et la lettre de la loi.

### À faire

- Discuter des tendances, des normes et des meilleures pratiques du secteur sans divulguer d'informations confidentielles
- Partager des informations déjà accessibles au public
- Conserver des comptes rendus détaillés des discussions menées pendant la réunion
- Informer son responsable de toute réunion avec des concurrents
- Contacter le service juridique ou le service conformité pour vérifier si tel ou tel sujet est approprié ou pour signaler toute discussion ou proposition suspecte

### À ne pas faire

- Parler des stratégies de tarification actuelles ou futures
- Discuter de la répartition des territoires, des clients ou des marchés
- Partager toute information non publique et confidentielle
- Discuter des conditions d'accords ou de contrats conclus avec des tiers
- Discuter des marchés ou des appels d'offres auxquels notre entreprise ou nos concurrents envisagent de soumissionner
- Entamer des conversations sur des stratégies visant à exclure des concurrents du marché



### Lutte contre le blanchiment d'argent :

Vous devez respecter toutes les lois et réglementations en vigueur en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Nous ne devons en aucun cas tenter de dissimuler ou de blanchir illégalement des fonds reçus ou de donner une apparence légitime à l'origine de ces fonds. Pour éviter tout acte de blanchiment d'argent, les collaborateurs doivent suivre les procédures de paiement de l'entreprise. En outre, les collaborateurs doivent rester attentifs à toute méthode de paiement irrégulière ou inhabituelle, demande de remboursement ou autre transaction suspecte, et la signaler immédiatement au service juridique ou au service conformité.

### Cela commence par moi !

- Je fais attention aux irrégularités dans la façon dont les paiements sont effectués
- Si j'ai des doutes concernant un paiement, je demande à ce qu'un autre mode de paiement soit utilisé et je signale le problème à mon responsable
- Si une transaction me paraît suspecte, je la signale au service juridique ou au service conformité, même si je décide de ne pas avancer sur cette transaction

### Relations avec les tiers :

Les fournisseurs, qu'ils soient directs ou indirects, sont des acteurs clés de la réussite de toute entreprise. Nous sélectionnons nos fournisseurs avec soin et prenons les mesures nécessaires pour nous assurer qu'ils répondent aux exigences contractuelles et respectent la loi, le Code, ainsi que nos politiques. La sélection de fournisseurs responsables constitue un volet important de [la Responsabilité sociale de l'entreprise.](#)

Nous attendons de tous nos partenaires commerciaux qu'ils respectent l'ensemble des lois et réglementations en vigueur, et qu'ils incarnent à tout moment les principes éthiques énoncés dans le présent Code de conduite destiné aux partenaires commerciaux. En cas de manquement ou de violation, Nouryon pourrait être amenée à réexaminer ses relations commerciales.

### Cela commence par moi !

- Je veille à ce que les fournisseurs respectent les exigences du Code de conduite destiné aux partenaires commerciaux

Pour plus d'informations, voir le [Code de conduite destiné aux partenaires commerciaux](#)

# 4. Nous sommes responsables

Conflits d'intérêts

Cadeaux et invitations

Activités politiques



Nouryon respecte le droit de ses collaborateurs à gérer leurs affaires personnelles. Néanmoins, nous devons éviter les conduites qui pourraient créer un conflit d'intérêts potentiel ou réel, c'est-à-dire une situation où les intérêts personnels d'un collaborateur interfèrent (ou semblent interférer) avec les intérêts de Nouryon. Tous les conflits d'intérêts réels ou apparents doivent être immédiatement divulgués à notre vice-président exécutif et directeur juridique, au directeur de la conformité ou, en cas de conflit potentiel impliquant des relations personnelles, à votre représentant RH.

### Relations personnelles :

Vous devez réfléchir de manière critique à vos relations personnelles au sein et à l'extérieur de l'entreprise, et signaler et éviter toute situation susceptible, selon vous, de créer un conflit d'intérêts réel ou potentiel. Par exemple, les collaborateurs ne sont pas autorisés à influencer des décisions liées à l'emploi qui concernent un membre de leur famille proche.

### Cela commence par moi !

- Je déclare tous les conflits d'intérêts auxquels je pourrais être exposé
- Si j'ai des questions concernant le processus de déclaration des conflits d'intérêts, je contacte le service conformité
- En cas de conflit d'intérêts, je n'agis pas en tant que décideur
- Je signale toute situation qui, selon moi, pourrait constituer un conflit d'intérêts

[Pour de plus amples informations, voir la Politique sur les conflits d'intérêts de Nouryon.](#)

### Emploi extérieur et intérêts financiers :

Occuper un emploi extérieur chez un concurrent, un client ou un fournisseur constitue presque toujours un conflit d'intérêts. Un conflit d'intérêts peut également survenir si vous ou un membre de votre famille proche détenez un intérêt financier au sein d'une entreprise concurrente de Nouryon ou effectuant des transactions, ou cherchant à effectuer des transactions, avec Nouryon, à moins que l'intérêt financier en question ne relève de l'une des exceptions mentionnées dans notre [Politique sur les conflits d'intérêts](#).



J'éviterai tout conflit entre mes intérêts privés et mon travail. S'il existe un risque de conflit d'intérêts, je m'engage à le déclarer.

### S'agit-il d'un conflit d'intérêts ? Posez-vous les questions suivantes :

- Les décisions que je prends pourraient-elles être influencées par mes intérêts ou mes relations personnelles ?
- Cela pourrait-il apparaître comme un conflit d'intérêts aux yeux de quelqu'un d'autre ?
- Cela interfère-t-il avec le travail que je fais pour Nouryon ?
- Est-ce que j'utilise les ressources de l'entreprise, mes relations professionnelles ou mon poste à des fins personnelles ?
- Cela entre-t-il en concurrence avec les intérêts de Nouryon ?

Si vous répondez par oui à l'une de ces questions, il pourrait s'agir d'un conflit d'intérêts.

Contactez [le service conformité](#) pour obtenir des conseils.



### Cadeaux et invitations :

Offrir ou recevoir des cadeaux ou des invitations modestes peut s'avérer bénéfique pour une collaboration commerciale à long terme, à condition que ceux-ci soient raisonnables et appropriés à la situation, qu'ils ne soient pas offerts en vue d'influencer abusivement une décision commerciale et qu'ils soient autorisés par les lois et politiques applicables au bénéficiaire.

Contactez le service juridique ou le service conformité avant de proposer ou d'offrir tout cadeau ou toute invitation à un fonctionnaire, afin de vous assurer que cet acte respecte les politiques de Nouryon et la législation en vigueur.

### VOUS POUVEZ accepter :

- les cadeaux qui sont d'une valeur modeste et de bon goût ;
- les objets symboliques, tels qu'un stylo, un t-shirt ou un article portant un logo ;
- les cadeaux peu fréquents ou occasionnels.

### VOUS NE POUVEZ PAS accepter :

- les cadeaux qui sont offerts en échange d'une action ;
- les espèces ou quasi-espèces, comme les cartes-cadeaux ;
- les cadeaux somptueux ou d'une valeur plus que modeste.

### Pour de plus amples informations sur les cadeaux et les invitations, voir la

Politique générale sur les repas, les cadeaux et les divertissements d'entreprise et la [Politique anticorruption](#) de Nouryon.

### Activités politiques :

Vous devez séparer vos activités politiques de votre travail pour Nouryon. Il est inapproprié d'utiliser les ressources de l'entreprise (y compris le temps, les biens ou les équipements) pour mener de telles activités. Avant d'accepter toute fonction publique, vous devez en avertir votre responsable.

Toute activité politique menée au nom de Nouryon doit être approuvée conformément aux politiques et procédures de Nouryon. Nouryon n'effectue actuellement aucun don à des partis politiques, et vous n'êtes pas autorisé à effectuer des dons à des partis politiques au nom de Nouryon.

Si, à l'avenir, Nouryon décide de faire un don à un parti politique, ce don devra être approuvé par le vice-président exécutif et directeur juridique et par le directeur général.

### Cela commence par moi !

- Je ne participe à des activités politiques que pendant mon temps libre
- J'utilise mes propres ressources
- J'évite de parler sans autorisation au nom de l'entreprise



# 5. Nous sommes vigilants

Actifs de l'entreprise

Protection des données

Données personnelles

Confidentialité

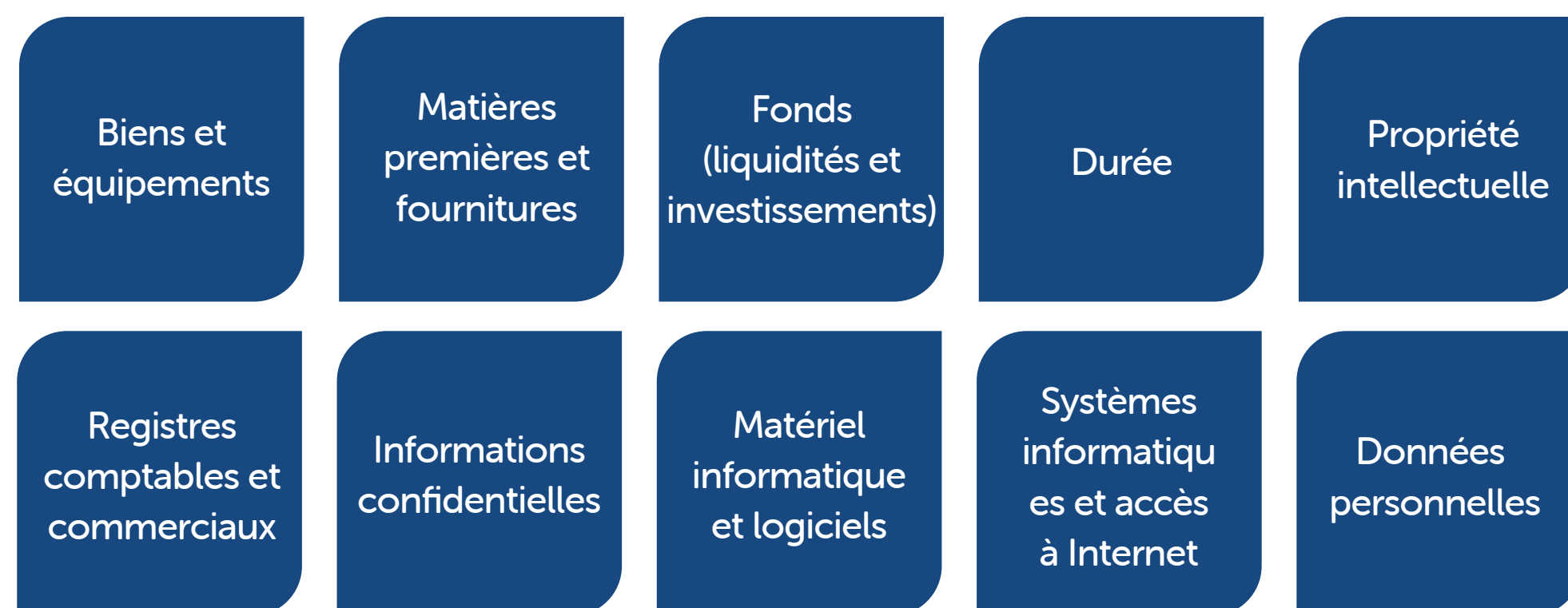
Des livres et des registres précis



### Actifs de l'entreprise :

Nos actifs sont essentiels aux activités de l'entreprise. Nous avons tous l'obligation de protéger les actifs de l'entreprise et nos données.

Voici quelques exemples d'actifs de l'entreprise :



**Utilisation autorisée de la technologie :** Vous devez protéger les ressources technologiques de Nouryon et faire preuve de discernement lors de leur utilisation. Vous n'êtes pas autorisé à utiliser votre adresse e-mail Nouryon ou l'intranet de l'entreprise pour envoyer ou consulter du contenu offensant ou inapproprié. Les collaborateurs doivent protéger la propriété intellectuelle de Nouryon et toute autre information confidentielle de l'entreprise contre une divulgation abusive à un tiers, ou contre leur utilisation par un tiers.

**Conservation des documents :** Vous devez respecter les politiques de gestion des documents de Nouryon et les durées légales de conservation des documents. Ces politiques concernent la conservation et la destruction de tous les documents et supports créés par Nouryon, y compris les documents papier, les fichiers électroniques, les e-mails, les messages instantanés, les vidéos et les bandes de sauvegarde.

### Protection des données :

La garantie de la sécurité des données de Nouryon nous permet de renforcer nos activités en instaurant une relation de confiance entre nos collaborateurs, nos clients et nos partenaires commerciaux. Vous devez respecter les politiques de Nouryon relatives à la sécurité des données. Plus précisément, vous devez protéger tous les mots de passe, identifiants utilisateur, cartes d'accès et clés de chiffrement ou d'authentification. Vous devez protéger toutes les informations confidentielles et non publiques, y compris, sans toutefois s'y limiter, les données relatives aux secrets industriels, aux contrats, à la production et à la tarification, ainsi que les données personnelles.

**Cybersécurité :** Nous sommes responsables de la protection de l'entreprise contre les cyberattaques, telles que l'hameçonnage. Tous les incidents de sécurité doivent être immédiatement signalés à l'équipe de conformité ou de cybersécurité. Les tentatives d'accès au contenu interne ou de « piratage » de plateformes tierces, auxquelles vous n'avez pas ou ne devriez pas avoir accès, sont strictement interdites.

**Protection de la propriété intellectuelle :** La propriété intellectuelle (PI) constitue l'un des actifs les plus précieux de Nouryon, et c'est pourquoi la protection de notre PI est une responsabilité fondamentale pour chaque collaborateur. Chacun d'entre nous est responsable de la protection de nos marques déposées, nos brevets, nos droits d'auteur, nos secrets industriels, et de notre savoir-faire, nos méthodes et nos processus brevetés. Il est primordial que vous ne divulguiez pas à des individus non autorisés (qu'ils soient internes ou externes à Nouryon) des informations qui pourraient compromettre la technologie brevetée ou les secrets industriels de Nouryon. Il est tout aussi important que nous respections les droits de propriété intellectuelle valables des tiers. L'utilisation non autorisée de la propriété intellectuelle d'un tiers peut exposer Nouryon et ses collaborateurs à verser des dommages et intérêts et à recevoir des sanctions pénales.

### Cela commence par moi !

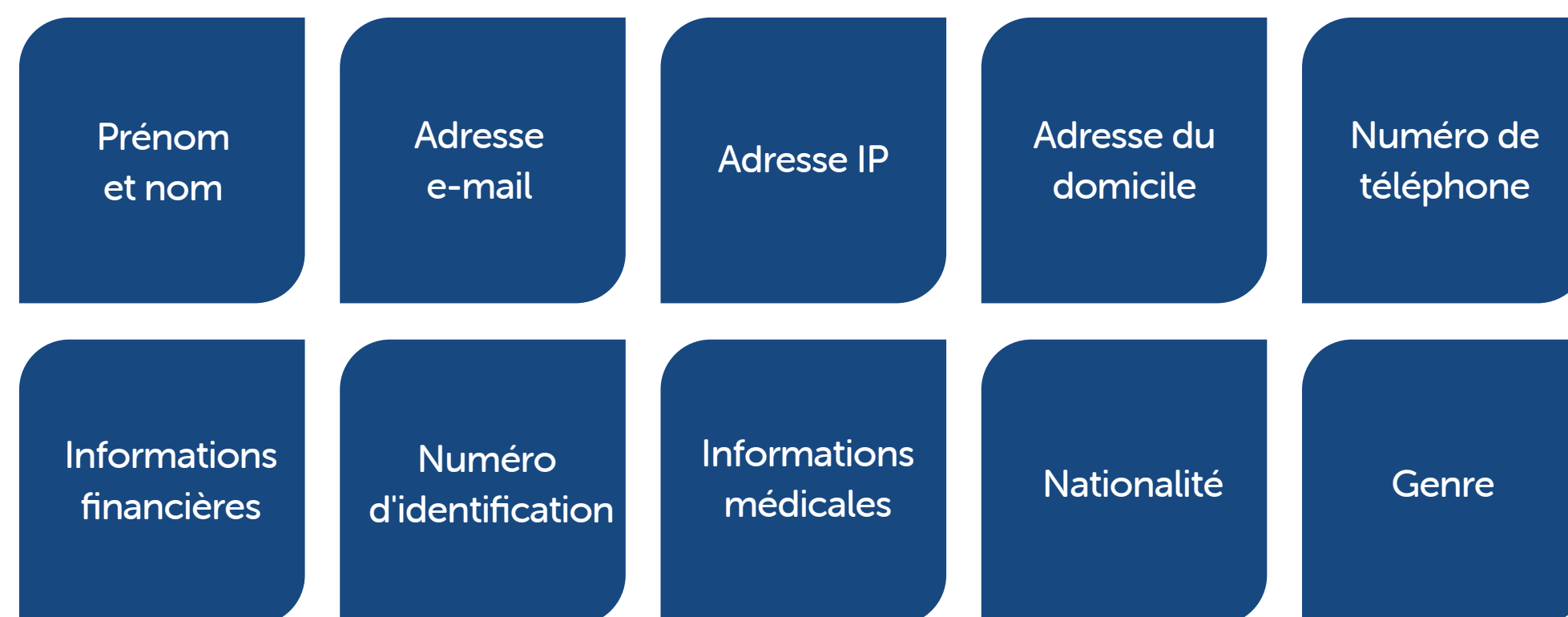
- Je protège toutes les formes de biens de Nouryon, notamment contre le vol, les dommages et les escroqueries
- Je conserve en lieu sûr tous les biens qui m'ont été remis, comme les cartes d'accès

Pour plus d'informations, voir la [Politique d'utilisation acceptable des systèmes et appareils de Nouryon](#)

## Données personnelles :

Dans le cadre de vos fonctions chez Nouryon, vous pouvez être amené à créer, découvrir, utiliser, accéder, recevoir ou traiter les données personnelles de nos collaborateurs, clients ou partenaires commerciaux. Vous devez respecter les lois en vigueur et les directives de Nouryon relatives à la protection de la vie privée lors de la collecte, de l'utilisation ou du partage de données personnelles.

Voici quelques exemples de données personnelles :



Pour plus d'informations, voir [la Politique de protection des renseignements personnels des collaborateurs de Nouryon](#)



Je protégerai les biens de l'entreprise et ne commettrai pas de vol ou d'abus.

## Confidentialité :

Nous devons préserver la confidentialité de nos propres informations ainsi que des informations qui nous sont confiées. Nous entendons par informations confidentielles, toutes les informations non publiques susceptibles d'être utilisées par la concurrence ou pouvant nuire à l'entreprise ou à ses clients si elles étaient dévoilées, telles que : des plans de commercialisation, des données de vente, des données sur les performances financières, des données personnelles sur les collaborateurs ou les clients, des stratégies, des données couvertes par la propriété intellectuelle et des données couvertes par un privilège juridique. Vous devez respecter la législation applicable en la matière et les politiques de l'entreprise lors de la collecte, du stockage et du transfert de ces informations. Il vous est interdit d'utiliser des informations confidentielles de Nouryon pour en tirer des gains personnels ou pour concurrencer Nouryon.

## Cela commence par moi !

- Je n'accède qu'aux informations dont j'ai besoin pour faire mon travail
- J'évite de discuter d'informations relatives à Nouryon dans des lieux publics
- Je ne partage des informations confidentielles qu'avec des tiers autorisés qui ont des raisons professionnelles légitimes de connaître ces informations et qui ont des clauses de confidentialité dans leur accord
- Je protège notre réseau contre les virus et les logiciels malveillants en n'installant que des logiciels approuvés
- Je veille tout particulièrement à protéger les données personnelles de mes collègues, de mes clients et de mes partenaires commerciaux
- Je conserve en lieu sûr toutes les informations confidentielles des clients ou des partenaires commerciaux, en veillant à ce qu'elles soient sécurisées
- Je signale immédiatement tout soupçon de vol ou d'abus d'informations confidentielles au service juridique et au service conformité

### Des livres et des registres précis :

Conservation de documents exacts : Vous avez le devoir de vous assurer que les documents que vous conservez sont exacts, complets et à jour. Les registres et livres de compte de l'entreprise doivent refléter fidèlement la véritable nature des transactions qui y sont consignées. Il est interdit de créer des registres falsifiés ou trompeurs de toute sorte.

Fraude et détournement des ressources de l'entreprise : Vous devez suivre tous les processus internes d'approbation et les principes des procédures comptables et d'information financière, afin d'enregistrer correctement les transactions et de vous assurer qu'elles font l'objet de l'examen nécessaire. Ne créez, n'utilisez ou n'acceptez pas sciemment tout document falsifié en lien avec les activités commerciales de Nouryon et ne demandez ou n'acceptez pas le versement de bénéfices destinés à Nouryon sur votre compte bancaire personnel. Vous ne devez en aucun cas faciliter ou aider un tiers à frauder Nouryon et avez l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger l'entreprise contre toute utilisation abusive de ses ressources. Il est de votre devoir de signaler tout soupçon de tentative de fraude à votre contrôleur de gestion régional ou à votre service de la conformité ou juridique.

### Cela commence par moi !

- Je veille à ce que tous les documents commerciaux soient complets et exacts
- Je ne soumetts jamais d'informations fausses ou trompeuses
- Je signale toute fraude réelle ou présumée, ainsi que toute tentative de fraude
- Je respecte les normes élevées de l'entreprise

### Utilisation responsable des fonds de l'entreprise :

Nous sommes tous responsables de la sauvegarde des ressources financières de l'entreprise. Cela passe notamment par le fait de ne pas utiliser les fonds de l'entreprise pour offrir des cadeaux ou des repas à des collaborateurs ou en leur honneur (p. ex., naissance, deuil, vacances, mariage, retraite), sauf s'il s'agit d'une initiative de l'entreprise ou d'une initiative préalablement approuvée par le vice-président exécutif et le directeur juridique. Vous êtes cependant autorisé à utiliser ou recueillir des fonds personnels pour des cadeaux ou des événements individuels, tout comme l'entreprise est autorisée à parrainer des repas ou des cadeaux à l'attention d'employés de longue date partant à la retraite.



# 6. Nous nous soucions des autres

Lutte contre le harcèlement et la discrimination  
Santé et sécurité  
Réseaux sociaux et communication d'entreprise



### Lutte contre la discrimination et le harcèlement :

La diversité de nos effectifs est un formidable atout. Nous nous engageons à garantir l'égalité des chances dans tous les aspects de l'emploi et ne tolérons aucune discrimination fondée sur l'âge, la race, la couleur de peau, la nationalité, la religion, le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle ou tout autre statut protégé. Nous ne tolérons aucune forme de discrimination ou de harcèlement, y compris les commentaires désobligeants fondés sur la race ou l'origine ethnique, ainsi que les avances sexuelles importunes.

### Respect mutuel :

Nous avons établi des normes élevées de conduite professionnelle et éthique qui régissent en permanence nos interactions avec nos clients, nos fournisseurs, nos collègues et le public. Nous traitons les individus avec courtoisie, dignité et respect. Par cela, nous entendons notamment respecter la propriété de Nouryon et des tiers, agir de manière honnête et équitable à tout moment, travailler ensemble pour atteindre de meilleurs résultats et prendre des mesures pour comprendre les lois et coutumes des différents pays dans lesquels nous opérons. Nous appliquons une tolérance zéro concernant les actes d'intimidation, d'hostilité ou de menace.

### Mesures disciplinaires et conseils :

Nouryon garantit le respect des normes de performance et de conduite sur le lieu de travail grâce à un recours approprié au conseil informel, à la formation des collaborateurs, au conseil formel et aux mesures disciplinaires, qui peuvent entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement.

### Cela commence par moi !

- Je traite tout le monde avec dignité et respect.
- J'apprécie la diversité et les contributions des autres
- Je contribue à la création d'une culture du respect
- Je suis activement inclusif dans mon environnement de travail
- Je suis attentif aux préjugés inconscients qui pourraient influencer mon opinion sur des personnes ou des situations données

### Santé et sécurité :

Il incombe à chacun de nos collaborateurs, quel que soit son niveau, de garantir la santé et la sécurité au sein de notre entreprise. Nouryon s'engage à fournir un environnement de travail sûr et à protéger l'environnement, la santé et la sécurité de ses collaborateurs, de ses clients et des communautés dans lesquelles l'entreprise opère.

### Santé et sécurité sur le lieu de travail :

Nos collaborateurs ont droit à un environnement de travail sûr, propre et sain, qui respecte l'ensemble des lois, réglementations et politiques en la matière, ainsi que les Règles de sécurité pour sauver des vies ([Life-Saving Rules](#)) de Nouryon. Tous les collaborateurs Nouryon doivent accomplir leur travail en respectant les normes et pratiques en matière de sécurité. Toutes les activités commerciales doivent être menées en s'assurant que les permis, les approbations et les contrôles nécessaires ont été obtenus. Vous devez cesser immédiatement votre travail et informer votre supérieur en cas de conditions ou de comportements dangereux.

### Sécurité des produits :

Vous devez étiqueter correctement les produits et communiquer sur les exigences relatives à la manipulation de ces produits, conformément à la législation en vigueur et aux politiques de l'entreprise.

### Cela commence par moi !

- Je travaille en toute sécurité à tout moment
- Si je vois quelque chose de dangereux, je m'arrête et j'interviens
- Je respecte toutes les politiques locales en matière de drogues et d'alcool sur le lieu de travail
- J'adhère aux exigences locales en matière de sécurité
- Je me conforme aux [Règles de sécurité pour sauver des vies](#)

### Pour plus d'informations, voir la [Politique QHSE&S de Nouryon](#)

Notre programme de sécurité dédié, [Nouryon Cares](#), se concentre sur la santé, la sécurité et la sensibilisation des communautés.



### Réseaux sociaux et communication d'entreprise :

À moins que vous n'y soyez spécifiquement autorisé, vous devez vous abstenir de vous exprimer publiquement au nom de Nouryon et de divulguer publiquement des informations exclusives ou confidentielles concernant Nouryon. Seuls les collaborateurs y ayant été autorisés peuvent s'exprimer publiquement au nom de Nouryon. Ces derniers doivent toujours s'exprimer de manière véridique, précise et respectueuse.

Par ailleurs, vous devez accorder une grande attention à vos communications professionnelles, quelle que soit la méthode choisie, et vous assurer qu'elles répondent à des normes élevées. Ne présentez pas vos opinions personnelles comme étant celles de l'entreprise. Faites preuve de retenue et de bon sens lorsque vous utilisez les réseaux sociaux, et respectez à tout moment les lignes directrices de l'entreprise.

### Cela commence par moi !

- Je fais attention à ce que je publie : je ne communique pas en ligne ce que je ne communiquerais pas au travail
- Je n'utilise pas les réseaux sociaux pour :
  - Partager des informations confidentielles
  - Enfreindre le Code
  - Me livrer à des actes de harcèlement, de discrimination ou de représailles
  - Violier d'autres lois ou normes éthiques

Pour plus d'informations, voir [la Politique relative aux réseaux sociaux de Nouryon](#)

# 7. Nous sommes responsables

Gérance environnementale

Droits de l'homme et pratiques de travail



### Gérance environnementale :

Nous nous engageons à gérer et à préserver les ressources environnementales pour les générations futures. À cette fin, vous devez respecter l'ensemble des lois, règles et réglementations environnementales adoptées par les autorités locales, régionales et nationales, y compris celles régissant l'utilisation, le stockage et l'élimination des matières dangereuses.

Vous devez signaler au service juridique tout cas de figure où des matières ou déchets dangereux seraient manipulés, transportés ou éliminés de manière inadéquate.

### Engagement pour un avenir durable :

Nous travaillons en partenariat avec nos clients, nos fournisseurs et nos collaborateurs pour proposer des solutions innovantes, stimuler le progrès et créer un présent et un avenir sûrs et durables pour tous. Nos objectifs en matière de développement durable sont alignés sur les objectifs de l'accord de Paris des Nations unies sur le changement climatique, ainsi que sur les objectifs de développement durable des Nations unies.

### Nous nous engageons à :

- Améliorer en permanence nos performances en matière de sécurité et d'environnement
- Croître et innover pour créer des solutions pérennes permettant aux clients d'être plus durables
- Dialoguer et collaborer avec les collaborateurs, les clients, les fournisseurs, et la société dans son ensemble, afin de favoriser des progrès durables

Pour plus d'informations, voir les [Objectifs en matière de développement durable de Nouryon](#)



Je réfléchirai à l'environnement dans lequel j'aimerais vivre et travailler, et je jouerai mon rôle pour le protéger.



### Droits de l'homme et pratiques de travail :

Nouryon (et tout tiers travaillant avec Nouryon) doit se conformer à toutes les lois du travail en vigueur dans les juridictions où elle exerce des activités. Nous refusons de recourir au travail forcé ou obligatoire, au trafic d'êtres humains ou au travail des enfants, ou de collaborer avec toute tierce partie qui aurait recours à ces pratiques. Nous reconnaissons les droits humains de tous, tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

**Liberté d'association :** Nous reconnaissons et respectons, partout où nous exerçons nos activités, l'ensemble des lois applicables en matière de travail et d'emploi, y compris celles relatives à la liberté d'association, à la protection de la vie privée et à l'égalité des chances en matière d'emploi.

**Engagement en faveur d'un salaire décent :** Nous nous engageons à verser un salaire décent à tous nos collaborateurs d'ici à 2030.

### Cela commence par moi !

- Je fais ma part pour que les violations des droits de l'homme – telles que le recours au travail obligatoire, au travail forcé ou au travail des enfants – n'aient pas lieu au sein de notre entreprise et de nos chaînes d'approvisionnement
- Je veille à entretenir une relation responsable avec nos fournisseurs et nos clients

Pour plus d'informations, voir les [Déclarations de positionnement de Nouryon](#)

# 8. Ressources

## Politiques du Portail des politiques

Contact : [nouryoncompliance@nouryon.com](mailto:nouryoncompliance@nouryon.com)

Politique d'utilisation acceptable des systèmes et appareils	Politique anticorruption	Politique de conformité en matière de droit de la concurrence	Politique sur les conflits d'intérêts	Politique de protection des renseignements personnels des collaborateurs
Politique relative aux repas, cadeaux et invitations professionnelles valable dans toute l'entreprise	Politique QHSE&S	Politique relative aux pays sensibles	Politique relative aux réseaux sociaux	Politique SpeakUp! et de non-représailles

## Autres ressources

Code de conduite destiné aux partenaires commerciaux	Déclarations de positionnement	Règles de sécurité pour sauver des vies	Nouryon Cares	SpeakUp! Flux de processus
SpeakUp! Ligne téléphonique de signalement	Objectifs en matière de développement durable			

Je me familiariserai avec les politiques et les autres ressources disponibles.